

09 Sep 2024 -11:26

## Augmentation des absences d'un jour chez les fonctionnaires fédéraux

Medex analyse les absences pour maladie des fonctionnaires fédéraux en 2023 dans une nouvelle publication.

## Évolution des absences pour maladie chez les fonctionnaires fédéraux

Le taux global d'absence pour maladie a légèrement augmenté en 2023, atteignant 6,71%. Concrètement, cela signifie que 6,71 jours de travail sur 100 n'ont pas été prestés pour cause de maladie. En 2022, ce taux était de 6,63 %. Cette hausse est principalement due à une augmentation des absences de moyenne durée (>1 mois) et de longue durée (>1 an). En revanche, le taux d'absence pour les absences inférieures ou égales à 1 mois a diminué de 0,12 %. Le nombre total d'absences a augmenté, mais leur durée a été plus courte en moyenne.

### Absences d'un jour

Depuis le 1er janvier 2023, les fonctionnaires fédéraux peuvent s'absenter un jour, trois fois par an, sans devoir présenter de certificat médical. Auparavant, cela n'était possible que deux fois par an. Cette législation s'applique également au secteur privé depuis fin novembre 2022 pour les grandes entreprises (>50 employés). Là aussi, on a pu constater un impact notable de cette nouvelle législation : le nombre d'employés ayant pris une journée d'absence était trois fois plus élevé dans ces entreprises que dans les entreprises de moins de 50 employés. Chez les fonctionnaires fédéraux également, l'impact est perceptible : le nombre d'absences d'un jour a augmenté de 30,4 % par rapport à 2022. De plus, dans 8 cas d'absence d'un jour sur 10, aucun certificat médical n'a été délivré.

Il est important de noter que le taux global d'absences inférieures ou égales à 1 mois a diminué de 0,12 % en 2023. En 2023, les fonctionnaires fédéraux ont plus souvent déclaré des absences pour un jour sans consulter de médecin. En conséquence, les médecins ont délivré moins de certificats pour des absences de plusieurs jours, ce qui peut expliquer la baisse globale des absences de moins d'un mois, malgré l'augmentation des absences d'un jour.

### Raisons médicales

En ce qui concerne les raisons médicales, les troubles mentaux liés au stress continuent d'avoir l'impact le plus important sur les absences pour cause de maladie en 2023, avec plus de 4 jours d'absence sur 10 qui leur sont imputables. Le nombre de jours de maladie dus à des troubles mentaux liés au stress a augmenté de 10,7 % par rapport à 2022.

## Absences de longue durée pour cause de maladie

Le nombre de fonctionnaires malades pendant plus de 30 jours a augmenté de 23,7% entre 2019 et 2023. Cette étude aborde en détail le suivi des malades de longue durée et l'évaluation de la capacité de travail des fonctionnaires malades ayant épuisé leur capital de jours de maladie ( « en disponibilité »). La Commission des pensions anticipées pour raisons médicales n'a accordé la mise à la pension anticipée définitive qu'à 3 fonctionnaires sur 10 en disponibilité. L'accent a donc été mis sur la réintégration et le travail adapté.

L'impact de la réforme législative imminente concernant la pension pour raisons médicales pourra être étudié en détail lors de futures analyses.

### Plus d'informations :

Consultez l'étude complète «L'absentéisme pour maladie chez les fonctionnaires fédéraux 2023 » ici : [Publication "L'absentéisme pour maladie chez les fonctionnaires fédéraux en 2023" | SPF Santé publique \(belgium.be\)](#)

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement  
Avenue Galilée, 5 bte 2  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Justine Cerise  
Porte-parole (FR)  
+32 (0)499 27 40 30  
+32 (0)2 524 99 13  
[justine.cerise@health.fgov.be](mailto:justine.cerise@health.fgov.be)

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 (0)2 524 99 21  
+32 (0)475 93 92 71  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Annelies Wynant  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 97 38  
+32 485 73 44 05  
[annelies.wynant@health.fgov.be](mailto:annelies.wynant@health.fgov.be)